



Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 038-253804710-20211027-21_48-DE

N° 21-48
CHANGEMENT DE DENOMINATION
MARCHE ENTRETIEN DES LOCAUX
BOURGOIN JALLIEU – ATALIAN PROPRETE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le bureau dûment convoqué le 21 octobre
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 27 octobre 2021
Sous la présence de Monsieur Michel FAYET, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur AMEZIANE Karim
Monsieur AMEZIANE Karim

EXCUSEE :

Madame FRACHON Marie-Christine

Il est exposé :



www.smnd.fr

1180, Chemin de Rajat
38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr



Par courriel en date du 22 octobre 2021, la société Atalian Propreté nous a informés de sa fusion avec sa filiale Atalian Propreté Rhône Alpes à compter du 1^{er} novembre 2021.

La société Atalian Propreté Rhône Alpes est actuellement titulaire du marché d'entretien des locaux – lot 2 du site du Bourgoin Jallieu, jusqu'au 31 aout 2022.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier par avenant n° 01 les modalités d'exécution du marché cité en objet.

Titulaire du marché au 01/09/2019

ATALIAN PROPLETE RHONE ALPES
380 RUE Gustave Eiffel
69330 MEYZIEU

SIRET : 803 744 507 00010

Titulaire du marché au 01/11/2021

ATALIAN PROPLETE
56 rue Ampère
75017 PARIS

SIRET : 399 506 641 00501

La Commission d'appel d'offres réunie le jeudi 27 octobre 2021 à 16 h 00 valide cet avenant 01.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer cet avenant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 27 octobre 2021.

Michel FAYET,
Président

